

La garde au quotidien des jeunes enfants à Esch-sur-Alzette

Audrey BOUSSELIN - CEPS/INSTEAD



Dans un objectif d'égalité des genres en matière d'activité professionnelle, mais aussi pour tenter de rejoindre les recommandations des Conseils européens qui fixent des objectifs d'augmentation à la fois du taux d'emploi des femmes et de l'offre en modes d'accueil pour enfants, la Ville d'Esch-sur-Alzette a pris l'initiative d'une analyse des freins à l'activité professionnelle des femmes résidant dans sa commune.

Les principaux résultats de ce projet, mené par le CEPS/INSTEAD au cours de l'année 2006 via une enquête quantitative réalisée auprès de ménages avec enfants résidant à Esch-sur-Alzette, ont été synthétisés en cinq numéros de la série Population et Emploi (l'étude complète est disponible à la fois au CEPS/INSTEAD et au Service à l'Egalité des Chances de la Ville d'Esch-sur-Alzette). Le premier numéro aborde les questions de la satisfaction des parents vis-à-vis des modes de garde d'enfants utilisés, alors que le deuxième numéro décrit précisément les modalités de la garde (durée, horaires et coût de la garde, arrangements lors des vacances scolaires, lorsque l'enfant est malade, lors d'un imprévu). Les numéros suivants mettent en évidence trois des principaux freins à l'activité professionnelle des femmes : le partage des tâches domestiques et familiales au sein d'un couple (troisième numéro), l'impact des enfants sur la carrière professionnelle des parents (quatrième numéro) et l'impact de certaines mesures de politique familiale sur les carrières professionnelles des parents (cinquième numéro).

Un peu plus d'un tiers des enfants de moins de 13 ans résidant à Esch-sur-Alzette sont régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents. Parmi eux, les trois-quarts vivent dans une famille biparentale où les deux parents travaillent : ce sont ces enfants qui sont ici au cœur de l'analyse¹. Les questions suivantes y sont abordées : quels sont les horaires de garde journaliers de ces enfants ? Pendant combien de temps au cours de la semaine sont-ils gardés ? Quels sont les arrangements pris par les parents pendant les vacances scolaires ? Comment les parents s'organisent-ils lorsque leur enfant tombe malade ou lorsqu'il faut faire face à un imprévu avec le mode de garde habituel ? A combien s'élève en moyenne le coût de la garde d'enfant ?

Horaires et durée de la garde du lundi au vendredi

Pour faire garder leurs enfants, les parents ont majoritairement recours à un seul mode de garde : 91% des enfants *scolarisés* et 88% des enfants *non scolarisés* sont confiés à un mode de garde unique. Compte tenu des faibles proportions d'enfants cumulant plusieurs modes de garde, les résultats présentés ici concer-

nent le mode de garde principal ou habituel, défini comme étant celui dans lequel l'enfant passe le plus de temps au cours d'une semaine type de l'année scolaire.

Les horaires de garde : presque toujours les mêmes du lundi au vendredi

Pour la quasi-totalité des enfants *non scolarisés* (plus de 90%), les horaires de garde sont les mêmes du lundi au vendredi. Le matin, à 7 heures, un peu moins d'un tiers des enfants *non scolarisés* ont quitté leurs parents pour retrouver leur mode de garde principal; une heure plus tard, ils sont plus des deux tiers ; à 9 heures, ils sont plus des trois-quarts (cf. *Graphique 1*). La journée de garde s'achève en début d'après-midi, à 14 heures, pour environ un tiers des enfants *non scolarisés*. A 16 heures, près de la moitié des petits ont quitté leur mode de garde pour retrouver leurs parents ; à 17 heures, ils sont plus des deux tiers (cf. *Graphique 2*).

Comme attendu, la journée de garde est en moyenne moins longue pour les enfants *non scolarisés* dont la mère occupe un emploi à temps partiel² : l'heure à laquelle ils commencent à être gardés est en

¹ Le champ est ici plus restreint que celui adopté dans le numéro précédent de la série (dans lequel tous les enfants régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents formaient la population d'étude).

² Sont considérées ici étant des temps partiels toutes les durées de travail inférieures à 40 heures par semaine : il s'agit donc non seulement des mi-temps mais également des autres formes d'aménagements du temps de travail que sont les 3/4 temps et les 4/5 temps.

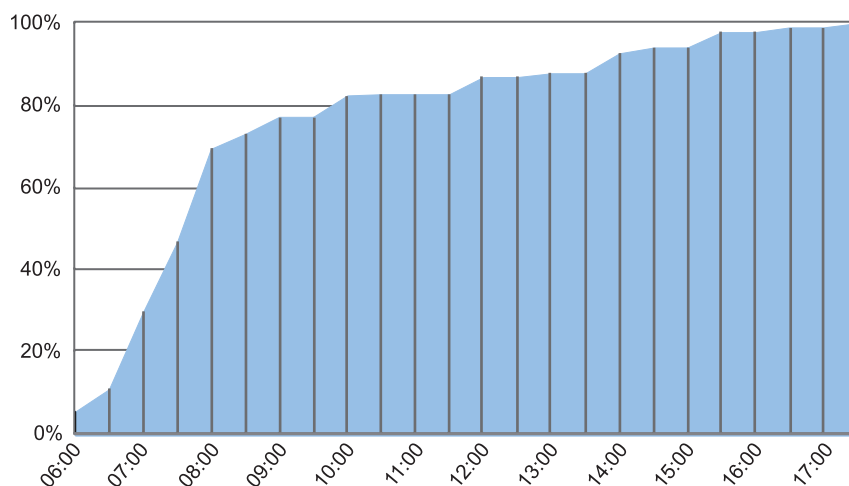
moyenne identique à celle des autres enfants (8 heures) mais ils quittent leur mode de garde habituel en moyenne plus de trois heures avant les enfants non scolarisés dont la mère travaille à temps plein (14 heures et demi contre 17 heures). Aucun lien n'est en revanche observé entre la durée de travail du père et les horaires de garde de l'enfant.

Les enfants allant à l'école³ ont besoin d'être gardés ponctuellement en dehors de leurs heures de classe. L'école les prend généralement en charge du lundi au vendredi de 8h00 à 11h45-12h10, puis de 14h00 à 16h00 le lundi, le mercredi et le vendredi, les mardi et jeudi après-midi étant des après-midi libres.

Pour la quasi-totalité des enfants *scolarisés*, le planning de garde est le même les jours où il y a école toute la journée. Le matin, avant de commencer l'école, une minorité de ces enfants (14%) sont confiés à leur mode de garde habituel, en moyenne à partir de 7 heures (cf. Graphique 3). Pendant la pause déjeuner, un peu moins des deux tiers des enfants allant à l'école sont pris en charge par d'autres personnes que leurs parents. A la sortie de l'école, moins d'un tiers des enfants *scolarisés* sont gardés, en moyenne jusque 18 heures, en attendant de retrouver leurs parents. Pour la grande majorité des enfants *scolarisés*, leurs parents ont donc fait en sorte d'être disponibles avant (86%) et après l'école (71%), en faisant coïncider leurs horaires de travail avec les horaires de classe de leurs enfants.

Lorsqu'il n'y a pas cours l'après-midi, un peu plus de la moitié des enfants *scolarisés* (53%) sont confiés à leur mode de garde habituel. Ce sont donc 47% des enfants *scolarisés* qui passent leurs après-midi libres avec l'un ou l'autre de leurs parents. Cette proportion est plus élevée parmi les enfants *scolarisés* dont la mère travaille à temps partiel (64%). Ce résultat semble étayer l'hypothèse selon laquelle les mères à temps partiel tendent à adapter leurs horaires de travail de sorte à être disponibles pendant les moments libres de leurs enfants.

G1 Fréquences cumulées de l'heure de début de garde des enfants non scolarisés

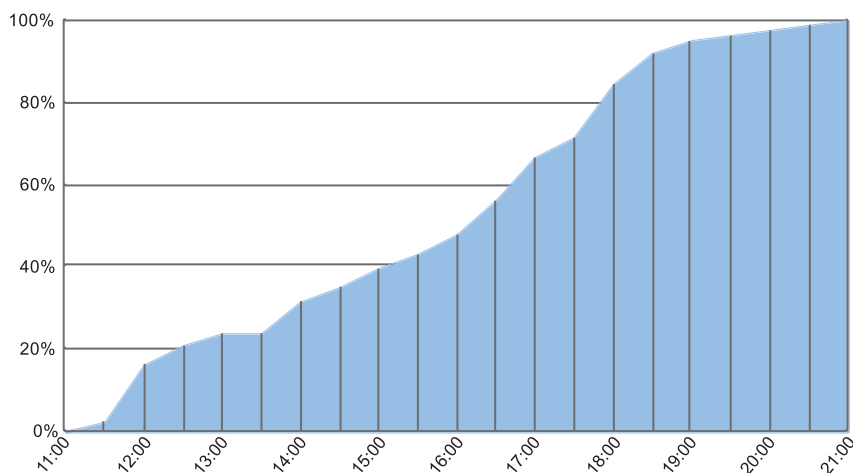


Guide de lecture : à 7h00, 29% des enfants non scolarisés ont quitté leurs parents pour retrouver leur mode de garde habituel.

Champ : enfants eschois de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans une famille biactive

Source : Enquête "Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette" – CEPS/INSTEAD, 2006

G2 Fréquences cumulées de l'heure de fin de garde des enfants non scolarisés



Guide de lecture : à 14h00, 32% des enfants non scolarisés ont quitté leur mode de garde pour retrouver leurs parents.

Champ : enfants eschois de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans une famille biactive

Source : Enquête "Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette" – CEPS/INSTEAD, 2006

³ Parmi les enfants *scolarisés* régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents, la moitié est en primaire, un peu plus d'un tiers suit l'enseignement préscolaire et 10% sont en précoce.

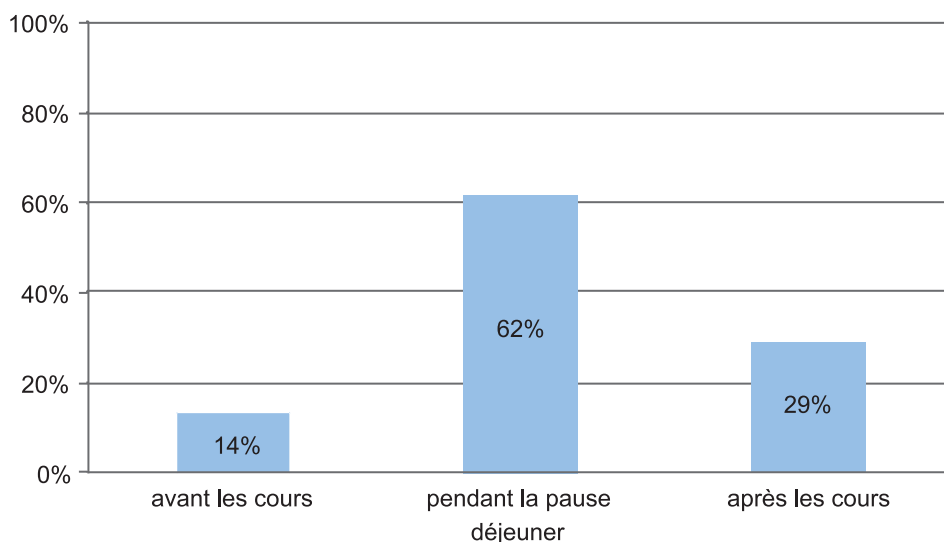
La durée hebdomadaire de la garde

Au total, au cours d'une semaine type, c'est-à-dire hors vacances scolaires, les petits, qui ne vont pas encore à l'école, passent en moyenne 30 heures dans leur mode de garde principal (cf. *Tableau 1*); pour les enfants scolarisés, le chiffre est de 17 heures en moyenne (cf. *Tableau 2*). La comparaison des durées hebdomadaires de garde selon le mode de garde principal révèle des différences uniquement pour les enfants *scolarisés*. En l'occurrence, les enfants *scolarisés* confiés à une gardienne ont la durée de garde la plus élevée : 24 heures contre 13 à 17 heures pour les autres enfants. Comme l'on pouvait s'y attendre au regard du lien mis en évidence précédemment entre les horaires de garde des enfants et les horaires de travail de leur mère, les enfants *scolarisés* confiés à une gardienne ont plus fréquemment une mère qui travaille à temps complet que ceux gardés par leurs grands-parents, par un autre membre de la famille ou encore par des amis ou des voisins (74% contre 43%). En revanche, la proportion d'enfants dont la mère occupe un emploi à temps complet est identique parmi ceux confiés à une gardienne et parmi ceux fréquentant une structure collective publique (y compris l'accueil périscolaire) ou privée. La différence de durée hebdomadaire moyenne constatée entre ces deux groupes d'enfants pourrait s'expliquer par le type de profession exercée par leur mère : un peu plus d'un quart des enfants *scolarisés* pris en charge par une gardienne ont une mère qui exerce une profession supérieure, probablement susceptible de faire des heures supplémentaires, contre seulement 10% de ceux accueillis en structures collectives publiques et privées.

Pour la majeure partie des enfants (90% des enfants *scolarisés* et 95% des enfants *non scolarisés*), le planning de garde est le même d'une semaine de l'année à l'autre hors vacances scolaires.

G3

La garde des enfants *scolarisés* au cours d'une journée d'école à temps plein



Guide de lecture : Pendant la pause déjeuner, 62% des enfants *scolarisés* sont confiés à leur mode de garde habituel.

Champ : enfants eschois de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans une famille biactive

Source : Enquête "Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette" – CEPS/INSTEAD, 2006

T1

Mode de garde principal des enfants *non scolarisés* et durée hebdomadaire moyenne⁴

	Répartition (en %)	Durée hebdomadaire moyenne
Grands-parents	25	32 heures
Autre membre de la famille	9	31 heures
Amis, voisins	8	30 heures
Gardienne (avec ou sans statut)	17	29 heures
Structure collective publique (crèche ou foyer de jour conventionné, crèche communale, garderie conventionnée)	20	32 heures
Structure collective privée (crèche ou foyer de jour privé, crèche d'entreprise, garderie non conventionnée)	17	
Employée de maison, baby-sitter, autre mode de garde	4	
Ensemble	100	30 heures

Guide de lecture : 20% des enfants *non scolarisés* sont principalement confiés à une structure collective publique ; ces derniers y passent en moyenne 32 heures par semaine.

Les cellules bleutées signalent les modes de garde concernant un nombre insuffisant d'enfants pour que les durées hebdomadaires moyennes soient interprétables.

Champ : enfants eschois de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans une famille biactive

Source : Enquête "Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette" – CEPS/INSTEAD, 2006

⁴ La répartition des enfants selon leur mode de garde principal est ici quelque peu différente de celle présentée dans le numéro précédent de la série : ces différences s'expliquent par le fait que notre champ d'étude est plus restreint (sont exclus les enfants vivant avec un seul parent et ceux dont l'un des deux parents n'est pas actif occupé).

Les vacances scolaires et les cas particuliers de l'enfant malade et d'un imprévu avec le mode de garde habituel

Jusqu'à présent, ce sont les modes de garde au cours d'une semaine type de l'année scolaire qui ont été étudiés. Il s'agit désormais d'identifier les arrangements auxquels les parents ont recours pendant les vacances scolaires et dans les cas particuliers de l'enfant malade ou d'une défaillance du mode de garde habituel. Comment les parents gèrent-ils chacune de ces situations ? Les enfants continuent-ils d'être gardés de la même façon que d'habitude ? Si non, qui prend le relais du mode de garde généralement utilisé ?

Pendant les vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, en dehors des périodes où les parents font coïncider leurs congés avec ceux de leurs enfants, la majorité des enfants (58%) conservent leur mode de garde habituel. Cette proportion est toutefois moins importante (43%) pour les enfants *scolarisés* habituellement confiés à un service d'accueil périscolaire, ce qui tient sans doute à ce que nombre de structures de ce type ferment leurs portes pendant les vacances. Parmi les plus petits, les trois-quarts sont gardés de la même façon que le reste de l'année, quel que soit leur mode de garde habituel.

Lorsque les enfants sont en vacances et que leur mode de garde habituel n'est pas utilisé, ce sont principalement les grands-parents (35%) ou d'autres membres de la famille (30%) qui se chargent de s'en occuper (cf. Graphique 4).

Lorsque l'enfant tombe malade

Lorsque leur enfant tombe malade, les parents peuvent choisir ou être contraints de changer le mode de garde qu'ils utilisent habituellement. C'est le cas pour près des deux tiers des enfants, scolarisés ou non. Cette proportion varie selon le mode de garde principal de l'enfant. En l'occurrence, la quasi-totalité des

T2 Mode de garde principal des enfants scolarisés et durée hebdomadaire moyenne

	Répartition (en %)	Durée hebdomadaire moyenne
Grands-parents	26	17 heures
Autre membre de la famille	10	13 heures
Amis, voisins	13	14 heures
Gardienne (avec ou sans statut)	13	24 heures
Structure collective publique (crèche ou foyer de jour conventionnés, crèche communale, garderie conventionnée)	16	16 heures
Accueil périscolaire (foyer scolaire, restauration scolaire/cantine)	9	17 heures
Structure collective privée (crèche ou foyer de jour privée, crèche d'entreprise, garderie non conventionnée)	8	
Employée de maison, baby-sitter, autre mode de garde	5	
Ensemble	100	17 heures

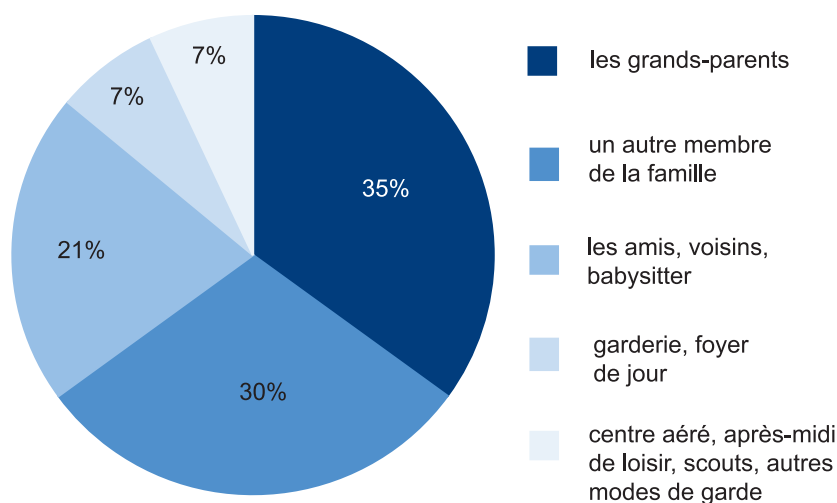
Guide de lecture : 26% des enfants *scolarisés* sont principalement gardés par leurs grands-parents ; quand ils le sont, c'est en moyenne pendant 17 heures par semaine.

Les cellules bleutées signalent les modes de garde concernant un nombre insuffisant d'enfants pour que les durées hebdomadaires moyennes soient interprétables.

Champ : enfants eschois de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans une famille biactive

Source : Enquête "Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette" – CEPS/INSTEAD, 2006

G4 Modes de garde des enfants scolarisés pendant les vacances scolaires lorsque le mode de garde habituel n'est pas utilisé



Guide de lecture : 35% des enfants qui ne sont pas gardés selon leur mode de garde habituel pendant les vacances scolaires sont confiés à leurs grands-parents.

Champ : enfants eschois de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans une famille biactive

Source : Enquête "Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette" – CEPS/INSTEAD, 2006

enfants fréquentant habituellement une structure collective, publique ou privée, (90% pour les enfants *scolarisés* et 91% pour les enfants *non scolarisés*) changent de mode de garde lorsqu'ils sont malades. Les règles de fonctionnement de ces établissements, qui refusent généralement d'admettre les enfants pendant toute la durée où ils sont malades, expliquent sans doute ce résultat.

Qui se charge alors de s'occuper de l'enfant malade lorsque le mode de garde habituel n'est pas utilisé ? C'est principalement la mère qui s'occupe de l'enfant pour 42% d'entre eux (*cf. Graphique 5*) en prenant soit un jour de congé pour enfant malade, soit un congé annuel, voire en se

mettant elle-même en maladie. Viennent ensuite les grands-parents (26%). L'intervention du père pour prendre le relais du mode de garde habituel, que ce soit par le biais d'un jour de congé pour enfant malade ou d'un jour de congé annuel, est beaucoup moins fréquente (8%).

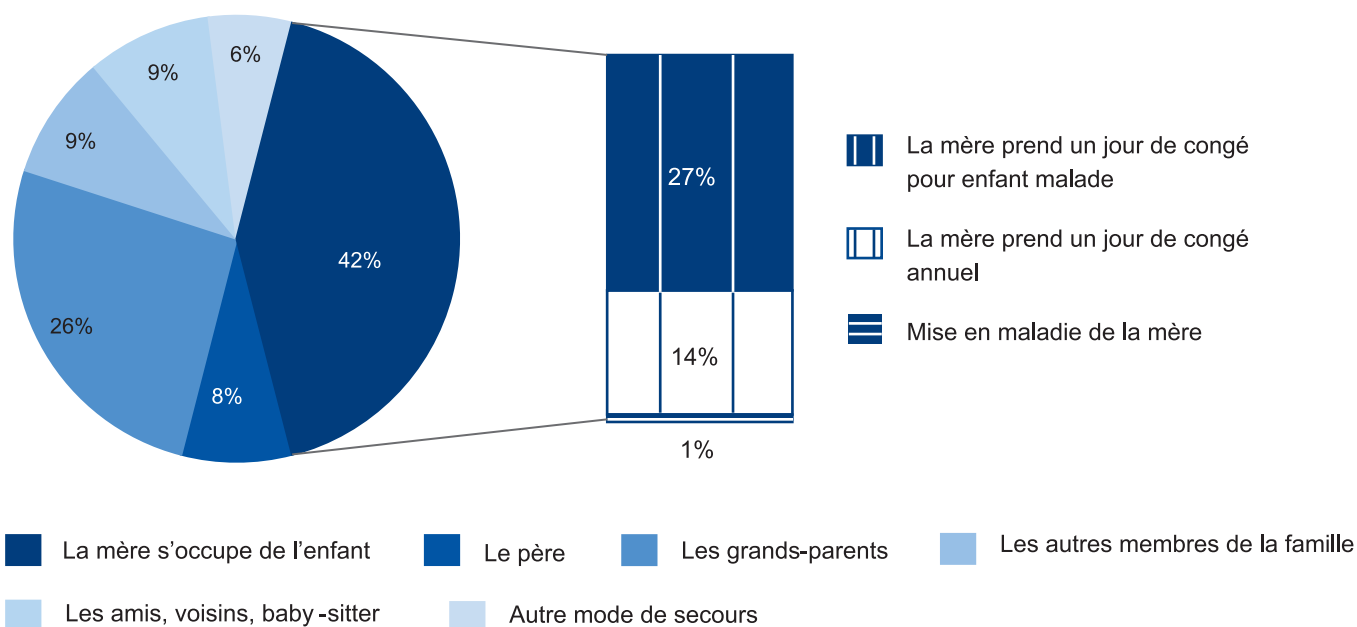
Face à un imprévu avec le mode de garde habituel

Globalement, pour un enfant sur deux (53% des enfants *scolarisés* et 49% des enfants *non scolarisés*), les parents indiquent avoir rencontré une ou plusieurs défaillances avec le mode de garde auquel ils ont habituellement recours. Et dans ce cas, les arrangements pris par les

parents pour suppléer le mode de garde habituel sont comparables à ceux pris dans le cas où l'enfant est malade (*cf. Graphique 6*). Pour faire face à un imprévu avec le mode de garde habituel, ce sont en effet principalement la mère et les grands-parents qui interviennent pour s'occuper de l'enfant (respectivement pour 37% et 25% des enfants).

L'étude des modes de garde utilisés par les parents a mis en lumière le rôle important joué par les proches⁵ ; les résultats présentés ici montrent que les proches constituent également un soutien précieux ponctuellement, pendant les vacances scolaires, lorsque l'enfant tombe malade ou en cas d'un imprévu avec le mode de garde habituel.

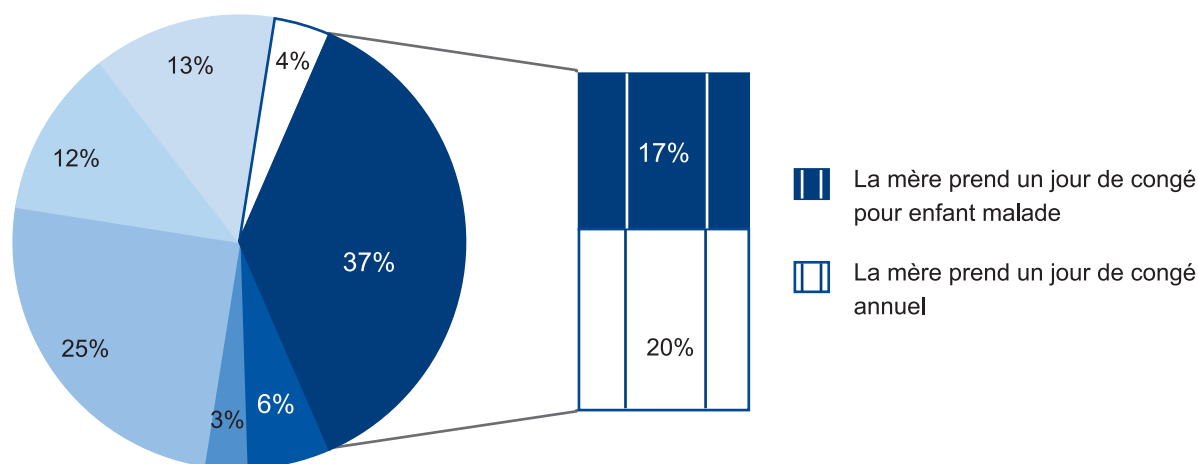
G5 Modes de garde lorsque l'enfant est malade et que le mode de garde habituel n'est pas utilisé



Guide de lecture : 26% des enfants qui ne sont pas gardés selon leur mode de garde habituel lorsqu'ils sont malades sont confiés à leurs grands-parents.
Champ : enfants eschois de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans une famille biactive
Source : Enquête "Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette" – CEPS/INSTEAD, 2006

⁵ Reinstadler Anne (2008). *Le mode de garde des jeunes enfants à Esch/Alzette : utilisation, satisfaction*. CEPS/Instead, Population et Emploi, n° 29, 2008, 8 pages.

G6 Modes de garde lorsque le mode de garde habituel est défaillant



- La mère s'occupe de l'enfant
- Le père prend un jour de congé pour enfant malade
- Le père prend un jour de congé annuel
- Les grands-parents
- Les autres membres de la famille
- Les amis, voisins, baby-sitter
- Autre mode de secours

Guide de lecture : lorsque le mode de garde habituel est défaillant, 25% des enfants sont confiés à leurs grands-parents.

Champ : enfants eschois de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans une famille biactive

Source : Enquête "Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette" – CEPS/INSTEAD, 2006

Le coût de la garde

Le coût⁶ de la garde d'enfants, un des critères principaux du choix du mode de garde utilisé⁷, est plus ou moins important selon le mode de garde utilisé : il varie entre 3€/heure en moyenne pour les enfants confiés à un service d'accueil périscolaire, à une gardienne, à des amis ou des voisins, et environ 6€/heure en moyenne pour les enfants gardés par une employée de maison ou une baby-sitter (cf. Tableau 3).

La différence de coût horaire moyen entre les structures collectives publiques et les structures collectives privées peut s'expliquer par le mode de calcul de la participation financière demandée aux usagers dans le secteur public. En effet, dans ce secteur, le tarif exigé des parents dépend notamment de leurs revenus⁸ : il est d'autant plus bas que les revenus de la famille sont faibles. A Esch, les parents qui ont recours

T3 Coût horaire moyen selon le mode de garde principal

Mode de garde principal	Coût horaire moyen
Grands-parents	
Autre membre de la famille	
Amis, voisins	3,27€
Gardienne (avec ou sans statut)	3,10€
Structure collective publique (crèche ou foyer de jour conventionné, crèche communale, garderie conventionnée)	3,95€
Accueil périscolaire (foyer scolaire, restauration scolaire/cantine)	3,09€
Structure collective privée (crèche ou foyer de jour privé, crèche d'entreprise, garderie non conventionnée)	5,36€
Employée de maison, baby-sitter, autre mode de garde	6,25€

Guide de lecture : le coût horaire moyen de la garde dans une structure collective publique est de 3,95€.

Les cellules bleutées indiquent que les cas où la garde est payante sont trop peu nombreux pour que le coût horaire soit interprétable.

Champ : enfants eschois de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans une famille biactive

Source : Enquête "Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette" – CEPS/INSTEAD, 2006

⁶ Il s'agit du coût supporté par les parents avant d'éventuelles déductions fiscales.

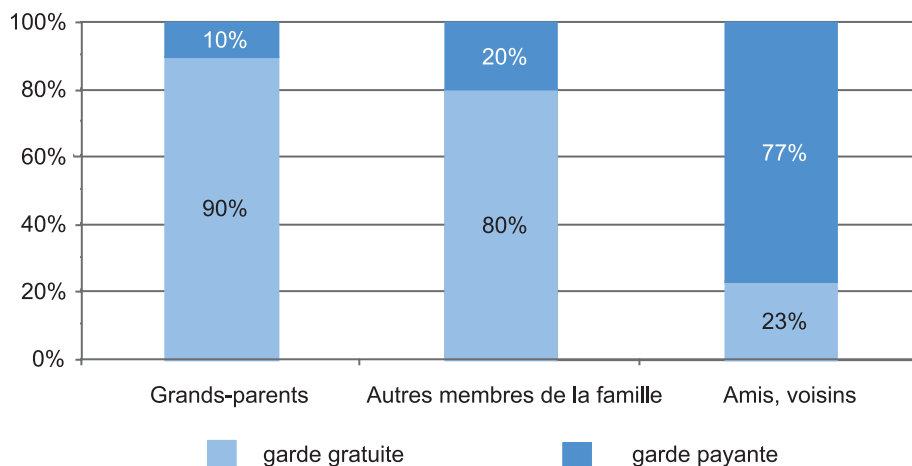
⁷ Reinstadler Anne (2008). Le mode de garde des jeunes enfants à Esch/Alzette : utilisation, satisfaction. CEPS/Instead, Population et Emploi, n° 29, 2008, 8 pages.

⁸ La contribution financière demandée aux usagers est calculée à partir d'un barème, déterminé par le Ministère de la Famille et de l'Intégration. Ce barème tient compte du revenu semi-net de la famille (c'est-à-dire le total des revenus bruts de la famille, à l'exception des allocations familiales après déduction des cotisations sociales salariales et des pensions versées à des tiers) et du nombre d'enfants à charge.

aux structures collectives publiques disposent en moyenne de revenus plus modestes que les autres (environ 2100€/mois contre 3000€/mois pour les parents qui utilisent les structures collectives privées) et une partie d'entre eux ne paie donc pas l'intégralité du prix de la garde, contrairement au cas des parents qui confient leurs enfants aux structures privées.

Pour la quasi-totalité des enfants confiés à leurs grands-parents ou à d'autres membres de la famille (respectivement 90% et 80%), la garde est gratuite (cf. Graphique 7). En revanche, lorsque ce sont d'autres membres de l'entourage qui gardent l'enfant, le service rendu n'est gratuit que pour moins d'un quart d'entre eux. Lorsque la garde par les amis ou les voisins est payante, le coût horaire moyen est identique à celui des autres modes de garde payants que sont les gardiennes, les structures collectives publiques et les services d'accueil périscolaire (environ 3€/heure). Ce résultat va à l'encontre de l'idée communément admise selon laquelle l'entourage apporte une aide gratuite ou quasi-gratuite à la garde d'enfants.

G7 Répartition des enfants gardés de façon informelle selon que la garde est gratuite ou non



Pour conclure

D'une part, en soulignant que les horaires de garde des enfants sont liés aux horaires de travail de leur mère mais non à ceux de leur père, les informations présentées dans ce document corroborent l'idée selon laquelle la garde d'enfants demeure une responsabilité féminine. D'autre part, lorsque le mode de garde habituel doit être suppléé en raison d'un imprévu ou parce que l'enfant est malade, ce sont principalement la mère et les grands-parents qui

prennent le relais ; le père intervient beaucoup moins fréquemment. Ces résultats semblent suggérer une implication des pères dans la garde d'enfants nettement moindre que celle des mères et esquisser un schéma traditionnel d'organisation familiale. Le partage des tâches domestiques et familiales au sein des couples fait précisément l'objet du prochain numéro de la série consacrée aux familles résidant à Esch/Alzette.

Liste des Population & Emploi 2006-2008

REINSTADLER Anne. Le mode de garde des jeunes enfants à Esch/Alzette : utilisation, satisfaction. CEPS/INSTEAD, 2008, **Population & Emploi** n°29, 8 p.

BODSON Lucile. La nationalité, un motif de discrimination dans la vie quotidienne ? CEPS/INSTEAD, 2007, **Population & Emploi** n°28, 8 p.

BOUSSELIN Audrey. Perspectives de carrière professionnelle des femmes après une naissance. CEPS/INSTEAD, 2007, **Population & Emploi** n°27, 8 p.

BROSIUS Jacques. La recherche d'emploi des frontaliers au Luxembourg. CEPS/INSTEAD, 2007, **Population & Emploi** n°26, 8 p.

WILLIAM Donald R. Effects of Multiple Language Usage in Western Europe. CEPS/INSTEAD, 2007, **Population & Emploi** n°25, 8 p.

REINSTADLER Anne, HAUSMAN Pierre, RAY Jean-Claude. La première insertion sur le marché du travail à travers les générations. CEPS/INSTEAD, 2007, **Population & Emploi** n°24, 8 p.

HARTMANN-HIRSCH Claudia. Une libre circulation restreinte pour les personnes âgées à pension modique. CEPS/INSTEAD, 2007, **Population & Emploi** n°23, 16 p.

TCHICAYA Anastase. Etat de santé et facteurs de risque : quelques indicateurs pour le Luxembourg en 2005. CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°22, 8 p.

BROSIUS Jacques. Les flux de main-d'œuvre au Luxembourg. CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°21, 8 p.

CLEMENT Franz. Les mesures en faveur de l'emploi des jeunes de 1978 à nos jours. CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°20, 16 p.

HARTMANN-HIRSCH Claudia. L'incapacité de travail. Une mesure de maintien à l'emploi aux effets pervers ? CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°19, 16 p.

CLEMENT Franz, MARLIER Eric. Programmes Nationaux de Réforme, *Stratégie de Lisbonne* « recentrée » et coopération européenne en matière sociale : Rappel historique, enjeux et défis. CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°18, 8 p.

BERGER Frédéric. Regard sur la pauvreté monétaire et la redistribution des revenus en 2004. CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°17, 8 p.

GENEVOIS Anne-Sophie. Stigmatisation des travailleurs âgés : mythe ou réalité ? CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°16, 8 p.

LEDUC Kristell, ZANARDELLI Mireille. Favoriser le vieillissement actif : les pratiques des entreprises en matière de formation continue pour les travailleurs âgés. CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°15, 4 p.

LEDUC Kristell, ZANARDELLI Mireille. Favoriser le vieillissement actif : les pratiques des entreprises en matière d'aménagement des conditions de travail en fin de carrière. CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°14, 8 p.

LEDUC Kristell, ZANARDELLI Mireille. Favoriser le vieillissement actif : les pratiques des entreprises en matière d'embauche des travailleurs âgés. CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°13, 8 p.

ZANARDELLI Mireille. Le vieillissement de la main-d'œuvre : dans quelles mesures les entreprises en ont-elles conscience ? CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°12, 8 p.

ZANARDELLI Mireille. Les entreprises face au vieillissement de leur main-d'œuvre : ou en est-on au Luxembourg ? CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°11, 8 p.

ZANARDELLI Mireille. Vieillissement de la main-d'œuvre et vieillissement actif : enjeux européens, contextes nationaux et spécificités luxembourgeoises. CEPS/INSTEAD, 2006, **Population & Emploi** n°10, 4 p.

POPULATION & EMPLOI

CEPS/INSTEAD

B.P. 48

L-4501 Differdange

Tél. : 58 58 55-513

e-mail : isabelle.bouvy@ceps.lu

[http:// www.ceps.lu](http://www.ceps.lu)

ISSN 1813-5064